

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal n° 08/2016 du vendredi 09 septembre 2016 à 19 heures 30, (Salle du Conseil)

L'an deux mille seize, le vendredi neuf septembre, à dix neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 02 septembre 2016,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;

Nombre de membres présents : 10 - Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

<u>Présents</u>: Guy PASQUET - Michel QUOD - Dominique MAUREL - Evelyne COUTRAS - Pascal PRIOUZEAU - Marie-Bernadette MARTINEZ - Isabelle ARNAUDY - Christophe VALLADE) - Marie-José BELLOT - Marie-Claire CAILLE

<u>Absents excusés</u> : Jean-Marc AUDOIN - Nathalie PEYREMOLE (pouvoir à E. COUTRAS) – Corine BOIN (pouvoir à C. VALLADE) - Daniel CHARGE – Dominique SOULARD <u>Absents</u> : Néant Monsieur Michel QUOD a été élu <u>secrétaire</u>.

Ordre du jour :

1. Chemin de la Vallade

<u>DELIBERATION</u> affichée le 13 septembre 2016

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2016 n° 017-211701107- 20160909 – 2016SEP01- DE

Objet : Chemin d'accès au Moulin de la Vallade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 29 juillet dernier durant laquelle il avait été décidé de procéder à la réfection d'une partie du chemin et au déplacement d'une autre partie.

Il indique avoir fait les consultations et avoir sollicité la commission d'appel d'offres pour avis.

Nom de l'entreprise	Montant HT
TAPHANEL	20 142,00
BASTERE Frères	19 985,00
COLAS SO	29 288,80

La commission a retenu l'entreprise TAPHANEL pour un montant de 20 142.00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux seront effectués en 3 tranches, dont une tranche peut être réalisée dès signature du devis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

- **Décide** de retenir l'entreprise TAPHANEL pour un montant de 20 142.00 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. <u>Longère</u>

DELIBERATION	affichée le 13 septembre 2016	
	Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2016	
	n° 017-211701107- 20160909 – 2016SEP02a- DE	

Objet: Longère - avenant

Monsieur le Maire présente les travaux à supprimer suite aux dégradations liées à la sécheresse. Monsieur le Maire propose de valider la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

• Approuve les travaux concernés par l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant TTC
2 – Menuiserie bois	BMS 17	- 9 543.48 €

• Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire indique que le Département a émis un avis favorable pour l'octroi de la subvention de la chaudière.

3. Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est réunie le 06 juillet dernier concernant les deux procédures de révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette commission a émis un avis sur chacune des procédures :

- Révision n° 1 (rétrocession de la base génie civile) : avis défavorable
- Révision n° 2 (extension zone constructible à Simonneau) : avis favorable.

Malheureusement, ni Monsieur le Maire ni le cabinet d'urbanisme n'ont pu assister à cette réunion pour défendre le dossier. Cette commission souhaite que le terrain redevienne agricole toutefois vu l'artificialisation effectuée, cette action est devenue impossible ; par ailleurs l'engagement de l'Etat faisait paraître que cette base était rétrocédée à la collectivité en l'état.

Le dossier sera représenté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CDPENAF le 11/09.

4. Place du souvenir

Monsieur le Maire indique que les travaux débuteront à compter du 12 septembre et dureront environ deux mois.

5. Très haut débit ligne LGV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une antenne sera installée au Taillis afin de fournir aux usagers de la ligne un débit internet sur la 4G.

6. Ligne EDF parc photovoltaïque Le Fouilloux

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'il est prévu l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de le Fouilloux. En conséquence, certaines lignes électriques doivent passer sur la commune de Clérac et seront enfouies. Les voies communales (voies publiques) et les chemins ruraux (voies privées) seront donc impactés. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il cherche les modalités de financement pour le passage par EDF.

7. Questions diverses

A. LGV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du suivi. LISEA a adressé un courrier sur la question des délaissés. Pour l'heure, aucune réponse n'est connue.

B. Lotissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation pour la deuxième tranche va être prochainement lancée. Pour mémoire, les travaux doivent être terminées avant novembre 2017 afin de pouvoir encaisser la subvention RTE (Réseau Transport Electricité) au titre du PAP (Plan d'Accompagnement Projet).

C. Immeuble

DELIBERATION affichée le 13 septembre 2016

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2016 n° 017-211701107- 20160909 – 2016SEP03- DE

Objet: Location de logements communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains baux de location de logement communal arrivent bientôt à terme.

Les locataires n'ont pas manifesté le désir de partir de leur logement actuel.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- Décide de proroger les baux suivants et fixe le loyer mensuel :

Locataire	Date de fin de bail	Montant du nouveau loyer
GIET Maurice	30/09/2016 (bail provisoire)	126.00

- Autorise Monsieur le Maire à signer ces nouveaux baux ruraux avec les locataires mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION affichée le 13 septembre 2016

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2016 n° 017-211701107- 20160909 – 2016SEP04- DE

Objet: Location de l'épicerie - HFS Distribution

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les gérants ont quelques problèmes de trésorerie actuellement, ils ont ainsi des retards de loyer (environ 4 mois). Le loyer est de 800 €.

Monsieur le Maire propose de supprimer le loyer du mois de septembre afin de les aider.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

- **Décide** de supprimer le loyer du mois de septembre 2016,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

D. Gestion du personnel

<u>DELIBERATION</u> affichée le 13 septembre 2016 Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2016 n° 017-211701107- 20160909 – 2016SEP05- DE

Objet: Renouvellement d'un poste Contrat Avenir - Aide Maternelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement d'un emploi en Contrat Avenir pour aider l'institutrice dans la classe de GS/CP, et au service de la cantine et la garderie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

- Décide de créer un emploi en Contrat Avenir pour aider la Classe de GS / CP à compter du 02septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, à temps complet de 35 heures, rémunéré au SMIC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création d'emploi ;
- **Décide d'accepter** les remboursements de l'Etat ;
- **Décide d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense:

DELIBERATION affichée le 13 septembre 2016

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2016 n° 017-211701107- 20160909 – 2016SEP06- DE

Objet: Renouvellement d'un poste CUI - Voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler un emploi en Contrat Unique d'Insertion pour aider à l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, et de la voirie. Il se termine le 14 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

- **Décide de créer un emploi en Contrat Unique d'Insertion** pour aider à l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, et de la voirie
 - o à compter du 15 septembre 2016 pour une durée de 6 mois jusqu'au 14 mars 2017, rémunéré au SMIC sur la base de 24 heures,
- Demande à Monsieur le Maire de bien vouloir établir un dossier auprès de l'Agence Nationale pour l'Emploi ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création d'emploi ;
- **Décide d'accepter** les remboursements de l'Etat ;

Monsieur le Maire informe que Monsieur Godichaud a sollicité un congé de mise en disponibilité pour convenance personnel d'une durée d'un an.

E. Ecole

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Directeur de l'Ecole qui sollicite des financements pour des sorties, spectacles. Le conseil municipal émet un avis favorable pour accorder l'ensemble du financement des projets.

Il rappelle par ailleurs que lors de la saison chaude, la température dans les classes du haut notamment est excessive. Il convient de trouver une solution et charge la commission bâtiment du dossier et suggère d'y associer le cabinet Abaque qui a déjà étudié le bâtiment.

Monsieur Priouzeau fait part de la demande de Monsieur Guérin, agent municipal, concernant l'acquisition d'une table de ping-pong extérieure, montant estimé de l'acquisition 400 €. Le conseil émet un avis favorable.

F. Stade

L'association COSM du Lary a présenté un devis concernant la réalisation d'une avancée de toit au niveau de la buvette. Le devis s'élève à 1 000.00 € TTC. Sur le principe, le conseil émet un avis favorable sous réserve d'avoir un plan des travaux.

G. Chenil

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne possède pas de chenil. Les chiens récupérés sont actuellement recueillis au niveau de l'atelier, ce qui pose un certain nombre de problème au niveau du voisinage. Un collier anti-aboiement va être acheté afin de remédier à ce problème dans l'attente de trouver une solution plus pérenne.

H. Tracteur

Monsieur Quod indique que la société Chevalerias, qui a vendu le tracteur récemment, sollicite de l'emprunter durant une semaine. Le conseil municipal émet un avis favorable, restera à négocier des prix lors d'acquisition de petits matériels ou entretien.

Il indique également qu'un garagiste s'est récemment installé sur la commune, qu'il serait donc intéressant de procéder au rapatriement de l'entretien des véhicules dans ce garage. Le conseil émet un avis favorable.

I. Journée du patrimoine

Madame Caille rappelle au conseil municipal que les journées du patrimoine auront lieu le 18 et 19 septembre prochain.

Elle propose notamment la création d'un nouveau métier : ouvrier d'extraction minière.

Une extension du musée devrait donc être envisagée.

Monsieur le Maire posera la question auprès de la société IMERYS pour un éventuel financement de ces travaux.

J. Aire de la Lune

Monsieur le Maire a reçu Monsieur Lemeut récemment qui souhaite proposer ses services. Il laisse la parole à Monsieur Lemeut pour présenter les actions qu'il pourrait mettre en place.

Ce dernier indique qu'il propose à titre complètement bénévole ses services afin de réaliser un petit entretien de cette aire (vider les poubelles, ramasser les branches), d'aller voir les camping-caristes afin de réaliser un bilan de fréquentation et permettre une meilleure cohabitation avec le voisinage. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. Certaines choses devront cependant être mises en place pour permettre un meilleur cadrage (formalisation des emplacements, panneau interdiction de stationner devant la vidange, rajout de bornes en bois, mise en place d'un panneau d'information).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.